



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale et Départementale
de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
de Normandie et de la Seine-Maritime
Direction Départementale Déléguée**

DDCS 76 :
sandra.dauvilliers@seine-maritime.gouv.fr
ddcs-acm@seine-maritime.gouv.fr

DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE AUX ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT FONCTIONNANT PENDANT LES CONGES D'ETE

Ce document est à remplir par l'organisateur pour l'ensemble des accueils de loisirs sans hébergement qu'il organise sur le département et pour lesquels il demande une aide exceptionnelle.

La demande est à transmettre à la DDCS de la Seine-Maritime pour le mercredi 24 juin au plus tard.

Les longues périodes de confinement puis de déconfinement progressif ont bouleversé le quotidien des enfants et des jeunes, limitant les réponses à leurs besoins sociaux, moteurs, psychologiques et cognitifs.

Les accueils de loisirs organisés par les collectivités locales et les associations cet été, accompagnés par l'État, visent à proposer des activités associant loisirs et (re)découverte de leurs environnements afin que les enfants et les jeunes puissent mettre à profit les deux mois de vacances d'été pour se resocialiser, s'aérer et aborder la rentrée scolaire dans de bonnes conditions.

La conception et la mise en œuvre des projets d'animation et des activités de loisirs proposées au sein de ces accueils s'appuient sur le cadre réglementaire et pédagogique des accueils de loisirs extrascolaires et prend en compte, dans le strict respect des consignes sanitaires, les aspirations et besoins spécifiques des publics accueillis au nombre desquels :

- se réhabituer à la vie en collectivité en toute sécurité ;
- regagner en autonomie ;
- reprendre des activités motrices notamment d'extérieur ;
- renforcer son niveau scolaire.

L'Etat peut attribuer une aide exceptionnelle au fonctionnement de tout accueil de loisirs sans hébergement fonctionnant du 4 juillet au 31 août 2020.

La décision d'attribution de l'aide est prise sur la base des éléments fournis par l'organisateur sur cette fiche. Il comprend deux parties : la présentation de l'accueil ou des accueils et les besoins financiers supplémentaires à ceux déjà mobilisés pour en assurer le fonctionnement.

Le montant de l'aide attribuée, le cas échéant, est dépendante des besoins exprimés par l'organisateur, du surcoût estimé du fonctionnement de l'accueil ou des accueils lié au contexte de crise sanitaire et à ses conséquences socio-économiques pour le secteur socioculturel.

Le montant de l'aide est fixé par la DDDCS au regard des crédits disponibles et des éléments fournis par l'organisateur sur cette présente fiche.

1. Présentation de l'organisateur, de l'accueil ou des accueils

Nom et adresse postale de l'organisateur (Numéro d'organisateur TAM)	Représentant de l'organisateur chargé du dossier (nom, fonction, mail et téléphone)
Nombre de places ouvertes (+ Nombre de journées enfants supplémentaires qui seraient permises par l'aide exceptionnelle) <input type="checkbox"/> 3-6 ans : <input type="checkbox"/> 6-12 ans : <input type="checkbox"/> 12-15 ans :	Encadrement (préciser le nombre) <input type="checkbox"/> BAFA : <input type="checkbox"/> BAFD : <input type="checkbox"/> animateurs non diplômés : <input type="checkbox"/> Diplômes professionnels de l'animation : <input type="checkbox"/> Artistes et professionnels de la culture : <input type="checkbox"/> Bénévoles : <input type="checkbox"/> Autres intervenants extérieurs (préciser) :

Nom(s) et localisation(s) de l'accueil ou des accueils pour lesquels une aide financière est demandée

Dates d'ouverture et jours de fonctionnement (par accueil)

Descriptif des règles sanitaires appliquées et impact sur le nombre de places ouvertes par rapport à la situation de l'été 2019 :

Description des locaux (préciser si l'accueil ou les accueils se déroulent dans un établissement scolaire)

Modalités de transport et de déplacements

Sorties/activités accessoires avec hébergement (mini-camps d'une à quatre nuitées)

avec hébergement (destination, distance, moyen de transport et nombre de nuitées) :

sans hébergement (nature des sorties) :

Partenaires

Actions d'information auprès des familles

2. Estimation des besoins financiers

Ne cocher que les postes pour lesquels une aide est nécessaire. N'indiquer que le montant de l'aide demandée pour chaque poste, pas le coût total.

POSTES	ESTIMATION DU MONTANT
<input type="checkbox"/> Personnels d'animation Préciser :	
<input type="checkbox"/> Personnels administratifs Préciser :	

<input type="checkbox"/> Personnels intervenants extérieurs Préciser :	
<input type="checkbox"/> Locaux Préciser :	
<input type="checkbox"/> Déplacements, transports Préciser :	
<input type="checkbox"/> Restauration Préciser :	
<input type="checkbox"/> Hébergement (si mini-camps) Préciser :	
<input type="checkbox"/> Matériel sanitaire et d'entretien Préciser :	
<input type="checkbox"/> Matériel pédagogique Préciser :	
<input type="checkbox"/> Autre poste Préciser :	
TOTAL DE L'AIDE DEMANDEE	

Le montant total de l'aide demandée % représente

du budget de fonctionnement de ou des accueils de loisirs pour lesquels une demande d'aide exceptionnelle est demandée.

A -----

Le -----

Signature de l'organisateur :

(partie réservée à l'administration)

AVIS D'ATTRIBUTION DE L'AIDE EXCEPTIONNELLE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

FAVORABLE

DEFAVORABLE

Remarques éventuelles :

MONTANT DEMANDE	MONTANT ACCORDE

A -----

Le -----